



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Grenoble, le 25 novembre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Modalités de rassemblement dans l'espace public dans le centre-ville de Grenoble à l'occasion de la réouverture des commerces

Le président de la République a annoncé hier que dès le matin du samedi 28 novembre 2020, les commerces sont à nouveau autorisés à ouvrir, quelle que soit la nature de leur activité.

Dès lors, et afin de concilier liberté de manifester et impératifs sanitaires, économiques, et sécuritaires dans le contexte du plan vigipirate qui demeure en sécurité renforcée - alerte attentat, le préfet de l'Isère demande aux organisateurs d'éventuelles manifestations de voie publique d'éviter le secteur du centre-ville grenoblois dans la prévision de leur parcours.

En effet, il demeure nécessaire de limiter au maximum la densité de population dans l'espace public, sans pour autant pénaliser l'activité professionnelle des commerçants dans la perspective des fêtes de fin d'années, primordiales pour leur pérennité.

Aussi, le préfet rappelle aux organisateurs de manifestations qu'il est nécessaire de déposer leur demande d'autorisation au moins trois jours ouvrés avant la date prévue, afin que les services préfectoraux s'assurent que le parcours envisagé pour les rassemblements et cortèges est compatible avec un partage de l'espace public respectueux des exigences sanitaires, économiques, et de sécurité de chacun

**Contact presse
Bureau du cabinet et
de la communication interministérielle**

Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01